



Compte rendu de la CAP n° 2 du 7 novembre 2011

Siégeaient pour la CGT : DEGLAIRE Frédéric (GP), FEICHE Daniel (FF), GANIL Catherine (GP), JULLIOT-VEYRIERE Régine (GP), KLENCK Alain (GP), PONS Gilbert (FF)

A l'ordre du jour

- Listes d'aptitude de C en B

DECLARATION LIMINAIRE

A cette CAPL, présentée comme commune par la direction, siégeaient les élus des deux anciennes filières. Situation que les élus CGT ont dénoncée, en réalité il s'agissait pour nous de deux CAP additionnées. Comment traiter sur un même tableau les demandes d'agents dont les dossiers qui ont servi de base à la sélection ne présentent pas de critères parfaitement identiques (feuilles de notation différentes par exemple) ?

Dans ce système transitoire où les nouvelles règles de gestion communes sont en théorie applicables mais dans les faits inadaptées, (!!) il est impossible de faire abstraction des différents modes de gestion des listes d'aptitude en vigueur jusque là. C'est pourquoi les élus CGT des deux ex filières se sont respectivement abstenus sur l'ensemble des dossiers ne relevant pas de leur sphère de compétence.

LISTES D'APTITUDE

Cette année 32 collègues ont fait acte de candidature.

Les critères de classement pris en compte par l'administration sont les suivants :

- valeur professionnelle et évaluation notation de l'agent,
- aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur,
- aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique
- expérience professionnelle

Les candidatures sont classées en 3 catégories par l'administration: les «excellents», les «très bons» et les «à revoir». Seuls les excellents seront proposés et examinés par la CAPN .

Initialement la Direction proposait de classer dans cette catégorie un collègue issu de la gestion fiscale et deux collègues issus de la gestion publique. Dans la catégorie « très bien » 8 agents(3 fiscaux et 5 gestion publique), et enfin 21 dossiers « à revoir » (5 fiscaux et 16 GP).

Cependant elle nous a indiqué ce jour que les potentialités données par l'administration centrale étaient respectivement de 2 agents filière fiscale et 3 gestion publique, sans fongibilité et malgré notre intervention non majorable.

Interrogée par nos élus sur cette différence de quotas, la direction a indiqué que les taux de promotion (concours + liste d'aptitude) doivent être globalement identiques.

A l'issue des discussions et de l'intervention de nos élus un agent de la filière fiscale et un agent de la filière gestion publique sont passés de la catégorie « très bien » à « excellent ».

Dans le même temps deux dossiers d'agents de la filière gestion publique sont passés de « à revoir » à « très bien ».

Pour l'un de ces dossiers les élus CGT ont relevé une injustice flagrante, un agent classé à la précédente CAPL Gestion Publique mais non retenu en CAPN s'est vu déclassé suite à la mise en place des nouvelles règles introduites par l'administration. Dans le système précédent cet agent aurait été proposé d'office en première position.

Commentaire de la CGT :

Conformément aux nouvelles règles de gestion, un vote est intervenu individuellement sur chaque dossier.

Fidèles à notre déclaration liminaire et à nos pratiques respectives, les représentants de la CGT ont voté comme suit :

*Les élus filière gestion publique se sont abstenus sur tous les dossiers. Concernant les dossiers de la filière publique, **notre abstention n'est pas en rapport avec les collègues concernés qui méritent amplement cette reconnaissance** . Néanmoins la **CGT dénonce depuis toujours l'arbitraire de la liste d'aptitude et revendique la mise en place d'un véritable examen professionnel** seul garant de l'équité et déconnecté du système discriminatoire des critères et des quotas de la notation.*

Les élus de la filière fiscale, en ce qui concerne les agents de leur filière ont voté pour les dossiers proposés « excellents », se sont abstenus pour les dossiers classés « très bons », et ont voté contre les dossiers classés « à revoir ».

Rappelons comme indiqué ci-dessus que les élus se sont abstenus sur les dossiers non issus de la filière au sein de laquelle ils ont été élus représentants du personnel.

A la fin de la CAPL l'administration a effectué un classement unique des 5 heureux élus, en interclassant (ne cherchez pas la logique...) les dossiers issus des 2 filières.

Ce classement est consultable sur notre site site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

La direction nous a fait savoir que la liste serait disponible sur le site Ulysse 46.